



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 chemin de Sauvecanne
13320 BOUC BEL AIR
Tél : 07 64 72 02 26

ligue@sudbasketball.fr

PV COMITE DIRECTEUR DU 13-06-23 EN AUDIO/VISIO CONFERENCE

Présents : Jean-Pierre BRUYERE, Claudine CARADONNA, Eugénie CAUCHIE, Yves CRESPIN, Laurent FASANO, Stéphane FERRIGNO, Chantal LACOGNATA, Anne LEONIS, Frédéric MATHIEU, Franck MONTAGNON, Cyrille NERIN, Arnaud PETITBOULANGER, Frédéric PROST, Franck PRELLWITZ, Frédérique PRUD'HOMME, Ghislaine RIVALAN, Jean-Claude ROUGER, Pierre SAVINA, Daniel ZAZZI

Excusés : Lydia CLEMENSON, Alain GIUSTI, Frédéric LOGERAIS, Barbara PEIRONE, Amélie PELLOUX, Julie PHILIPPON

Invités: Daniel BES, Vincent CHETAIL, Patrick COLLETTE, Margot VANRENTERGEEM, Christophe ZUCCONI

Invités excusés: Béatrice HEINRICH, Christian DAVID, Alexandre SARADJIAN

Ouverture

Jean-Pierre BRUYERE ouvre la séance à 19h00.

Les ordres du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée Générale Ordinaire

Jean-Pierre BRUYERE présente les ordres du jours de l'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue SUD Basket Ball du 1^{er} juillet 2023. Concernant le dernier, il n'y a pas de modification particulière, hormis le remplacement des vérificateurs aux comptes par le Commissaire aux Comptes.

Les ordres du jour sont mis au vote :

→ **Vote à l'unanimité**

Les comptes de la saison 2022-2023

Les comptes de la saison 2022-2023 se décomposent ainsi :

- 2 150 110 euros de produits
- 2 017 704 euros de charges
- Soit un excédent de 132 406 euros

L'excédent se décompose et se justifie ainsi :

- 120 000 euros correspondants à la vente des locaux de Saint Laurent du Var incluant la diminution des amortissements
- 12 000 euros correspondant aux bénéfices courants, et représentant 0.55% du budget.



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 chemin de Sauvecanne
13320 BOUC BEL AIR
Tél : 07 64 72 02 26

ligue@sudbasketball.fr

Le rapport financier de la saison 2022-2023 de la Ligue SUD Basket Ball s'échelonne du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023. Pour rappel, les prochains statuts qui seront mis au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 1^{er} juillet 2023 prévoient que les prochains exercices se termineront le 31 mars 2023. Ce décalage d'un mois a été autorisé par la Fédération Française de Basket Ball.

Frédérique PRUD'HOMME intervient pour souligner que le délai de réception des documents est trop court, et qu'il est difficile de les étudier avant de les mettre au vote. Jean-Pierre BRUYERE explique que les documents n'ont pu être récupérés avant par le Commissaire Aux Comptes, d'où l'importance de décaler l'exercice comptable comme expliqué ci-dessus.

Les comptes sont mis au vote :

- Abstention : 1 voix
- Pour : 17 voix
- Contre : 0 voix

→ **Validation des comptes 2022-2023**

Le budget prévisionnel 2023-2024

Le budget prévisionnel 2023-2024 s'élève en charges et en produits et est orienté vers une modération des dépenses en fonction de la modération des produits. Autrement dit, le budget est envisagé selon une diminution de 5% de licenciés en raison du principe de prudence.

Les charges salariales ont augmenté en raison d'une augmentation des salaires depuis le mois de janvier 2023.

Certaines dépenses sont en augmentation telles que les taxes et impôts. D'autres sont également nouvelles : les honoraires du commissaire aux comptes, ou le logiciel AGATE qui permettra le suivi de formation.

Concernant les produits, les licences ont été augmentées sur les parts fédérales et régionales.

Le budget prévisionnel 2023-2024 est mis au vote :

- Abstention : 1 : voix
- Pour : 17 voix
- Contre : 0 voix

Au niveau des charges produits : les licences ont été augmentées sur les parts fédérales et régionales.

Le règlement financier 2023-2024

Le règlement financier a été adopté en bureau directeur le 03/05/2023.

Le socle des licences a été augmenté d'1,50€, ainsi que les frais kilométriques qui s'élèvent désormais à 0,40€/km. Cela engendre une conséquence directe sur les frais de péréquation qui sont donc augmentés également.

La commission technique a également ajouté une nouvelle sanction financière qui est le non-respect de la procédure de remplacement d'un entraîneur.



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 chemin de Sauvecanne
13320 BOUC BEL AIR
Tél : 07 64 72 02 26

ligue@sudbasketball.fr

Concernant la formation, il n'y a pas de modification du coût du CS1 du DETB, mais une augmentation des autres CS qui varie entre cinq et dix euros. Le coût de la demi-journée et de la journée des cadres lors de leur intervention en formation a également été augmenté, ce qui n'avait pas été le cas depuis plusieurs années.

La commission sportive a également créé trois nouvelles pénalités :

- Doubler la pénalité de forfait soit 600 euros dans les 3 dernières journées de championnats régionaux.
- Doubler la pénalité de forfait soit 600 euros dans les phases finales.
- Lors des plateaux des demi-finales régionales, si un club vient sans OTM, lui infliger une pénalité de 150 euros.

Une nouveauté apparaît désormais dans le règlement financier 2023-2024, à savoir que la première faute technique sera immédiatement sanctionnable. Lors des saisons précédentes, la première faute technique n'était payante que si le joueur ou le coach se voyait infliger une deuxième faute technique dans la même saison. Désormais, la première sera immédiatement payante.

Cette mesure a été prise sur proposition de la commission régionale de discipline en raison de l'augmentation massive des fautes techniques. La quantité de ces dernières est extrêmement importante, et leurs motifs ont été étudiés, ce qui a amené cette disposition à être présentée.

Certains membres expriment leur désaccord concernant cette disposition, en mettant en avant le principe du droit à l'erreur, et en ajoutant que certaines fautes techniques ne sont pas toujours justifiées, et qu'aussi bien l'arbitre que le joueur/coach peut commettre une erreur.

La disposition relative à la première faute technique payante est mise au vote :

- Abstention : 1
 - Contre : 7
 - Pour : 10
- **La mesure est adoptée**

L'ensemble des autres dispositions sont mises au vote :

- **Vote à l'unanimité**

Points divers

Jean-Pierre BRUYERE déplore que 3 comités départementaux aient fixé leur Assemblée Générale le même jour à la même heure. Néanmoins, un élu de la Ligue SUD Basket Ball sera présent à chacune d'entre elle.

Le club Hyères Toulon Var Basket a été repêché en Nationale Masculine, suite au refus de montée de clubs de Nationale Masculine 2. Les dirigeants doivent répondre rapidement à cette mesure.

Concernant les engagements des équipes jeunes pour la saison 2023-2024, une nouveauté apparaît : il est offert la possibilité aux équipes U17M de s'inscrire soit en première division soit en seconde division.



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 chemin de Sauvecanne
13320 BOUC BEL AIR
Tél : 07 64 72 02 26

ligue@sudbasketball.fr

Plus aucun point à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 20h15.

Le Secrétaire Général

Arnaud PETITBOULANGER

Le Président

Jean-Pierre BRUYERE